E.H.P.A.D " Docteur Jean-Paul TOUCAS "

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - 86 Places

Μ

RE	SERVATION:	
	OUI NON	
	Date de réservation :	
	Du : Au :	
AC	OMISSION:	
	Date d'admission :	
	Le:	
Fait Le :	à Montaigut en Combraille	
Leı	résident ou son représentant	La Directrice
		Sabine BAHERRE

E.H.P.A.D « Docteur Jean-Paul TOUCAS "

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - 86 Places

M

PROVISION

Conformément aux termes du Contrat de séjour une provision est exigée pour toute admission dans l'établissement. Elle correspond à trente jours d'hébergement. Elle doit être versée aux caisses du Trésorier de Montaigut en Combraille, Comptable de l'Etablissement au plus tard le jour de l'admission.

CALCUL DE LA PROVISION

Ticket Modérateur

Nombre	Tarif	Montant	
de jours	journalier	Montant	
30	5.55	166.50	
30	55.32	1659.60	
TO	1 826.10		

MAJ le 1er février 2022

1	,	•		• •				
ı	⊢ つ it	2	N/IAAt	വവഥ	nni	·nm	hraill	`
ı	ган	a	וו וכאועו	aiuui		JUH	braille	= .

Le:

Le résident ou son représentant :

La Directrice

Sabine BAHERRE